



BIOSPHERE
Fontainebleau & Gâtinais



Charte d'engagement des éco-acteurs de la Réserve de biosphère 2014-2017

Le comité français Programme
MAB (l'Homme et la biosphère) de l'UNESCO et la
Réserve de biosphère de Camargue

Félicitent M./ Mme Edouard Naddéo

de SED (Sud Engrais Distribution)

Pour son engagement en faveur du développement durable et lui attribuent la qualité de
«Eco-acteur de la Réserve de biosphère de Camargue»



Didier Babin
Le Président
du MAB France

David GRZIB
Le Président
de la Réserve de
biosphère

[Signature]
L'éco-acteur

S'engager ensemble pour la Camargue



Engagement de principe

Charte des éco-acteurs de la Réserve de biosphère de Camargue

★ Le signataire de la Charte, personne physique ou morale, s'engage en faveur du développement durable et de sa mise en œuvre dans la Réserve de biosphère de Camargue, désignée par l'UNESCO dès 1977, et étendue en 2006 à l'ensemble du territoire du Delta biogéographique du Rhône.

★ Le signataire de la Charte se reconnaît un sentiment d'appartenance à la Réserve de biosphère de Camargue et manifeste sa volonté d'en devenir un éco-acteur. Ce dispositif d'engagements lui permettra de bénéficier de son image et de la renommée internationale de l'UNESCO. La signature de la Charte ne vise ni l'obtention d'un label ni l'octroi d'une marque concernant des produits ou des services.

★ Le signataire adhère solennellement à la vision et aux principes énoncés par la Stratégie de Séville, qui régit le Réseau mondial de Réserves de biosphère.

★ La Stratégie de Séville reconnaît l'importance de tendre vers la mise en œuvre d'activités humaines respectueuses de l'environnement et pourvoyeuses d'une plus grande équité sociale,

dans le respect des communautés locales et de leurs savoir-faire.

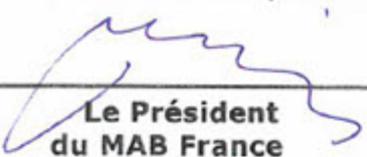
★ Ainsi, en s'engageant en faveur de la Réserve de biosphère, le signataire prend la responsabilité de contribuer, par ses activités, à la conservation de la biodiversité, à l'acquisition de connaissances et à l'expérimentation du développement durable sur son territoire d'actions, à l'éducation, à l'information du public et au transfert de ces savoirs et expériences.

★ Cet engagement vaut pour les activités économiques qu'il mène habituellement, mais aussi pour toutes actions nouvelles s'inscrivant dans une démarche de progrès et d'amélioration continue des pratiques au regard des enjeux environnementaux, sociaux et économiques du territoire Camarguais.

La Charte d'engagement de la Réserve de biosphère de Camargue accompagne, encourage et valorise les initiatives locales allant dans le sens d'une meilleure adéquation entre les activités humaines et la nature.

**Considérant les éléments ci-dessus, considérant également que les relations entre les acteurs Camarguais et les ressources du milieu sont intenses et anciennes et qu'elles participent d'une co-évolution des humains et de la nature ;
Considérant enfin que mon objectif est de m'engager pour la conservation de la nature et l'expérimentation du développement durable dans la Réserve de biosphère de Camargue ;**

- Je reconnais et approuve les valeurs, principes de fonctionnement et missions des Réserves de biosphère,
- Je reconnais et accepte les règles co-construites localement,
- J'affirme ma volonté de m'inscrire dans une démarche de maintien et d'amélioration continue en faveur du développement durable et de sa mise en œuvre dans la Réserve de biosphère,
- J'affirme ma volonté de construire et partager mes connaissances dans la durée, et pour cela je reconnais la nécessité de contribuer au réseau des éco-acteurs de la Réserve de biosphère de Camargue,
- Je reconnais prendre volontairement et librement des engagements pour la période 2014-2017 qui répondent aux enjeux identifiés sur le territoire,
- Je signe cet engagement de principe, qui entérine mon adhésion à la Charte d'engagement de la Réserve de biosphère de Camargue.



Le Président
du MAB France



Le Président
de la Réserve de biosphère



L'éco-acteur